



Envoyé en préfecture le 24/08/2020

Reçu en préfecture le 24/08/2020

Affiché le

ARRETE DU 27

ID: 029-212901979-20200727-OPER202011-AR

portant

OUVERTURE DU STADE MUNICIPAL

29780 Plouhinec

Arrêté Permanent n° 0/PER/2020/11

Le Maire de la commune de PLOUHINEC (29780),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111.8.3, R.111.19.11 et R.123.46

VU le Décret n° 95260 du 08 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU l'arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessible aux personnes handicapées les Etablissements Recevant du Public et les installations ouvertes au public lors de leur construction leur création ou leur modification, pris en application de l'article R.111.19.1 du Code de la Construction et de l'habitation,

VU l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant réglementation de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1995 portant création de la Commission de Sécurité et d'Accessibilité,

ARRETE

ARTICLE 1

Le terrain de foot est autorisé à recevoir du public dans les conditions ci-après :

ARTICLE 2

Cette installation, de type PA, peut recevoir un maximum de 1000 places debout (pourtour) et de 234 places assises (tribunes Sud et Nord).

ARTICLE 3

La défense contre l'incendie de ladite installation sera assurée, en premier appel, par le Centre de Secours d'Audierne.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- la Préfecture
- le Centre de Secours d'Audierne
- la Brigade de Gendarmerie d'AUDIERNE
- la Fédération Française de Football

Affichage :

en mairie

sur le site de la commune : <https://www.plouhinec.bzh> (urbanisme/arrêté permanent)

Le Maire de PLOUHINEC, Yvan MOULLEC



Envoyé en préfecture le 24/08/2020

Reçu en préfecture le 24/08/2020

Affiché le

ID : 029-212901979-20200727-0PER202011-AR

Recours :

La présente décision peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux adressé à *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC*. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans le même délai à compter de sa notification, en saisissant le tribunal administratif de *RENNES* ou, par l'application informatique "Télérecours citoyens", accessible par le site Internet suivant : <http://www.telerecours.fr>).

En cas de rejet du recours gracieux formulé dans le délai précité ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de *RENNES* peut également être formé contre cette décision dans un délai de deux mois à compter du rejet.

Mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent aux agents habilités des services communaux de la commune de PLOUHINEC (29780) :

- d'exercer les pouvoirs de police afférents à la gestion du domaine routier communal,
- d'en exploiter et d'en analyser les données en vue de réaliser des statistiques internes d'activité et d'usage.

Un défaut d'enregistrement des données entraînera des retards ou une impossibilité de les exploiter ou de les analyser en vue de prendre la ou les décisions administratives objet(s) de la demande. En les enregistrant, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - *Commune de PLOUHINEC - rue du Général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC* ou via l'adresse mail mairie@ville-plouhinec29.fr

Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.